

Avis d'Appel d'Offres Ouvert local N° 531.0805/05/T/2023-2024 pour les travaux de construction d'un bloc de soins ambulatoires du CDS MARURI.

Date de publication : 14 / 02 / 2024

Date d'ouverture des offres : 01 / 03 / 2024

Objet de l'appel d'offres

1. La commune de KAYANZA invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, **pour les travaux de construction d'un bloc de soins ambulatoires du Centre de Santé MARURI sur la colline MARURI.**
2. La commune de KAYANZA va utiliser les fonds propres pour effectuer des paiements de tous les travaux exécutés au titre du marché ci-haut cité.

Spécification du marché

3. Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises locales établies au Burundi
4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en un seul lot
5. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de trois (3) mois calendrier

Conditions de participation

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché
7. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés Publics ne peuvent participer à l'appel d'offres

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables au secrétariat de la Commune KAYANZA à partir de 8h00 jusqu'à 15h30 tous les jours ouvrables.

L'achat du DAO est obligatoire pour tout soumissionnaire faisant une offre moyennant le paiement d'une somme de Cent Mille (100 000BIF) Francs Burundais : 50.000BIF au compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50.000Fbu au compte N°040150-01-71 dans les livres de la BANCOBU KAYANZA au nom de la **Commune KAYANZA.**

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à Monsieur l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres.

Visite du site

10. Une visite guidée du site sera organisée le **20 / 02 / 2024** à partir de 10heures. Le lieu de rencontre sera au chef-lieu de la commune KAYANZA.

Présentation de l'offre

11. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission sous forme de garantie bancaire d'un Million Cinq Cent Mille (1500 000Fbu). Les chèques certifiés ou de banque ne sont pas acceptés.

11. Les offres doivent être déposées au secrétariat de la Commune **KAYANZA**. L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

12. Les offres doivent être accompagnées des originaux des bordereaux d'achat du DAO

Validité des offres

13. Les offres sont valables pendant une période de 90jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

14. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le 01 / 03 / 2024 à 10heures**. Toute offre reçue après la date limite et l'heure précise ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

15. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture à l'adresse mentionnée ci-dessus **au plus tard le 01 / 03 / 2024 à 10h30 min** au bureau de la Commune KAYANZA. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents.

Critères de qualification des soumissionnaires

16. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin, leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

Au niveau administratif :

1. La Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché ;
2. La Caution de soumission suivant le modèle du DAO ;
3. Une attestation de capacité délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché ;
4. Les Statuts du soumissionnaire (ou Personne morale);
5. L'Attestation de non redevabilité aux impôts et Taxes délivrée par les services de l'OBR Valide ;
6. Le Certificat d'Immatriculation Fiscal(NIF);
7. Adresse fixe et connue du soumissionnaire ;
8. Le registre de commerce (copie);
9. L'attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de Commerce et datant de d'au plus 3 mois
10. L'attestation de non redevabilité délivrée par l'INSS en original et en cours de

Validité ;

11. L'acte d'engagement selon le modèle en annexe.
12. L'habilitation du signataire à engager le soumissionnaire
13. Le planning des travaux

Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux.

3.1 Au niveau financier il faut présenter :

Le bordereau des prix unitaires ;

La soumission financière.

La preuve que l'entrepreneur est à mesure de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant le virement de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité de vingt-trois millions de francs burundais (23 000 000BIF) et un chiffre d'affaires annuel moyen d'au moins de cinquante millions de francs burundais (50 000 000BIF) au cours des trois dernières années, donc 2021,2022 et 2023.

Fait à KAYANZA, le 14/09/2024

NIYONIZIGIYE Godefroid

Administrateur Communal et

Personne Responsable des Marchés Public

